

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2021

-----

L'an deux mil vingt-et-un et le onze du mois de janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric BESÈME, Maire.

Convocation : 04 janvier 2021.

Présents : MM & Mmes Frédéric BESÈME – Gontran BODESCOT – Franc BRUNEL – Alice JAMBON-TALEB – Audrey MAZUY – Estelle DUCRUIX – Perrine SPÉE-FOURNEAU – Rémy PASSOT – Damien TOMATIS (arrivé à 20 h 10) – Laurent MORIN – Maryline PLAFORÊT-DURAND.

Secrétaire de séance : M. Franck BRUNEL.

## OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 décembre 2020 est adopté.

## I/ ÉCOLE

### 1) DÉCLARATION DE SINISTRE

M. le Maire expose que les travaux de rénovation thermique du bâtiment de l'École Publique ont été réalisés en 2016. Début octobre 2020, lors de fortes pluies, une importante infiltration d'eau a été découverte dans les sanitaires sis au rez-de-chaussée. Après examen sur place, il a semblé que cette infiltration provenait d'un défaut de conception au niveau des fenêtres et de l'auvent côté rue. L'Architecte Antoine BERNADAL, qui a suivi le chantier, a convoqué sur les lieux les entreprises RAVALTEX (isolation des façades par l'extérieur) et JOULIN (menuiseries extérieures) pour constater les malfaçons et les dommages occasionnés dont le déboitement de l'auvent de la façade (les lieux ont été sécurisés rapidement). M. BERNADAL espérait qu'une solution de réparation des dommages à l'amiable serait trouvée avec les entreprises mais il n'en a rien été. Aussi, a-t-il du faire une déclaration de sinistre auprès de son assurance professionnelle. Un expert sera donc désigné pour déterminer les dégâts et la responsabilité de la ou des entreprises. C'est une procédure qui prendra probablement du temps.

### 2) TRAVAUX DE SÉCURITÉ

M. Gontran BODESCOT informe que les entreprises SEB et Sébastien BLUON, n'ont pu intervenir durant les vacances de Noël, n'ayant pas reçu les fournitures. Leur intervention devrait avoir lieu le mercredi 20 janvier 2021.

*20 h 10 : Arrivée de M. Damien TOMATIS.*

M. le Maire précise que, dans le cadre des délégations prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales qu'il a reçues, il a validé les devis des entreprises SEB (2 487.66 € TTC pour l'École et 1 783.94 € TTC pour la mise en conformité du tableau électrique de la Buvette des Boules) et Sébastien BLUON (3 366.00 € TTC) pour le changement d'une porte côté cour et l'installation d'un visiophone pour l'accès à l'École et à la garderie périscolaire.

La demande de subvention, déposée auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du dispositif « bonus relance », sera examinée à la prochaine Commission Permanente programmée le 05 février prochain.

## II/ COURSE CYCLISTE « PARIS NICE »

M. le Maire expose que l'A.S.O. (Amaury Sport Organisation) est l'organisatrice de Paris-Nice, épreuve cycliste professionnelle masculine à étapes à rayonnement international et dénommée Paris-Nice qui se déroule chaque année, en France, au cours du mois de mars. A ce titre, A.S.O. est propriétaire de l'ensemble des droits d'exploitation de cette épreuve et est titulaire exclusif du droit d'exploitation des marques s'y rapportant. A.S.O. a donc seule qualité pour concéder les droits d'exploitation précités à des tiers, aux conditions qu'elle détermine. Des Collectivités Hôtes ont posé leur candidature auprès d'A.S.O. pour accueillir Paris-Nice 2021 dont la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB). A.S.O., s'étant déclarée intéressée par cette proposition, a retenu la

candidature de la CCSB avec une arrivée de la 4<sup>ème</sup> étape à CHIROUBLES - « La Terrasse », qui se déroulera le mercredi 10 mars 2021.

M. le Maire présente alors le contrat qui a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les Collectivités Hôtes (CCSB et CHIROUBLES) accueilleront Paris-Nice, les conditions dans lesquelles Les Collectivités Hôtes se voient concéder par A.S.O. l'utilisation de droits promotionnels et publicitaires en relation avec leur qualité de Collectivités Hôtes de Paris-Nice ainsi que les obligations mises à la charge de chacune des Parties.

Les Collectivités Hôtes s'engagent, chacune pour ce qui la concerne, à :

- Fournir à A.S.O. toute l'aide utile pour la réalisation des démarches administratives nécessaires à l'organisation de l'évènement, ainsi qu'à sa médiatisation ;
- Mettre gracieusement à disposition d'A.S.O. tous les équipements, matériels et personnels ainsi que, sur leur territoire, les lieux et les emplacements nécessaires au bon déroulement de Paris-Nice conformément aux dispositions du cahier des charges ;
- Mobiliser les forces de police municipale indispensables pour assurer la sécurité et le bon déroulement de l'évènement ;
- Assurer la gratuité d'accès au public ;
- Concourir à la politique de développement durable mise en place par A.S.O.

Un Comité d'organisation sera constitué à l'initiative d'A.S.O. et aura pour rôle de coordonner les interventions de toutes les parties prenantes.

Les Collectivités Hôtes bénéficieront des contreparties et des droits (association à la communication, et la promotion de Paris-Nice, présence aux cérémonies protocolaires, utilisation des éléments graphiques, des images...).

La CCSB s'engage à payer à A.S.O. une participation financière de 36 000.00 € HT constituant la contrepartie d'une prestation et non d'une subvention.

Les Collectivités Hôtes seront responsables, chacune pour ce qui la concerne, de tous dommages corporels, matériels ou immatériels, causés aux tiers, à leurs personnels ou aux personnels d'A.S.O. du fait de leur personnel, de leurs véhicules, de leurs locaux et du matériel dont elles ont l'utilisation ou la garde, conformément au Cahier des Charges.

Entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ACCEPTE, en sa qualité de Collectivités Hôtes, les termes du contrat relatif au déroulement de l'arrivée de la 4<sup>ème</sup> étape à CHIROUBLES le mercredi 10 mars 2021 ;
- CHARGE M. le Maire de signer le contrat avec Amaury Sport Organisation et la Communauté de Communes Saône Beaujolais.

M. le Maire précise que diverses réunions sont d'ores et déjà programmées avec différents partenaires : Présidents(es) des Crus du Beaujolais, Presse dont une conférence prévue le 10 février 2021 à La Maison du Cru Chiroubles... Deux comités seront mis en place : l'un chargé de la communication, l'autre de la partie technique / sécurité.

Il précise que ce sera une étape très suivie (CHALON-SUR-SAÔNE → CHIROUBLES soit 188 kms avec un dénivelé total de 3.500 m). Cela représente une belle opportunité pour valoriser le territoire des Crus dont CHIROUBLES. Il invite les Conseillers à réfléchir sur une décoration à faire dans le village ; la CCSB se chargeant de l'animation à « La Terrasse ».

### **III/ BUDGETS 2021**

M. le Maire fait un point sur les projets dont les différentes Commissions Municipales peuvent s'approprier dans le but d'obtenir des chiffrages susceptibles d'être inscrits aux budgets (communal et assainissement) :

#### **- COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

→ Une rencontre a eu lieu courant décembre 2020, avec Mme Delphine BLANC – Architecte Conseil au CAUE du Rhône au cours de laquelle elle a exposé les différents domaines d'intervention de cet organisme, dans le cadre d'une convention de mission d'expertise gratuite autour de 12 séances de travail :

- ✓ **Conseil sur des sites d'implantation** ➤ aider à choisir le lieu d'implantation ou d'extension d'une activité communale : école, mairie, services (sports-loisirs, culture, sanitaire et social...);
- ✓ **Conseil sur la préprogrammation architecturale et urbaine** ➤ connaître et prendre en compte les besoins exprimés, les lieux, les volontés communales – générer une commande d'architecture, d'étude urbaine ou paysagère – définir une opération sans prédéfinir sa forme spatiale (exprimer les objectifs et intentions du maître d'ouvrage à destination des professionnels mais aussi de la population);
- ✓ **Conseil à l'instruction d'étude ou de projet** ➤ se poser les bonnes questions lors de l'examen d'une étude ou d'un projet (opportunité, faisabilité) – suggérer la mise en place de méthodes et de moyens (fonciers,

*techniques, juridiques, économiques et financiers, humains) – aider à argumenter l'intérêt d'un projet, faciliter le montage et le partenariat ;*

- ✓ **Accompagnement architectural pour la réalisation d'un ouvrage ou de travaux** ➤ contribuer à définir une utilisation optimum du patrimoine, évaluer son état, encourager son entretien, son évolution et sa valorisation – aider à envisager des questions techniques, orienter vers les partenaires qualifiés.

➔ Chauffage des bâtiments communaux : Au regard du constat de la vétusté des chaudières, ont été rencontrés M. Guillaume COMBE, Responsable du Service Développement Durable à la CCSB, M. Fabien HUBERT, Directeur de la Régie SYDER Chaleur afin d'évoquer l'opportunité de passer en énergie décarbonée. Réflexion est à porter sur le choix de l'énergie, la faisabilité de créer un réseau, le financement...

- ➔ Démarches PLUi-H / SCOT.

- COMMISSION ÉCONOMIE, VITICULTURE ET TOURISME

- ➔ Tourisme, randonnées
- ➔ Signalétique du village
- ➔ Lien avec le Cru Chiroubles pour l'arrivée de l'étape du Paris-Nice à CHIROUBLES
- ➔ Dynamique du centre du village en lien avec la Maison du Cru Chiroubles
- ➔ Pâturage.

- COMMISSION VOIRIE, VIE DU VILLAGE

➔ Agence Postale Communale : aménagement des locaux avec l'accessibilité, mobilier, signalétique, promotion

- ➔ Stationnement pour les poids-lourds
- ➔ Chemin d'accès pour les « secours » depuis « Les Saignes » à « La Terrasse »
- ➔ Décoration du village
- ➔ Aménagement du carrefour RD 119 / RD 86 et VC Route du Verdy – suppression des sanitaires et création d'un abri bus. Mme Perrine SPÉE-FOURNEAU a eu un contact avec un responsable des transports scolaires auprès du Département, afin de connaître les conditions d'installation d'un abri bus et le financement.

- COMMISSION COMMUNICATION

➔ Consolider la communication avec les Chiroublois (administrés, associations), le territoire de la CCSB ➔ Patriote, Progrès,... les relations avec les Instances (Préfet, Sénateurs, Député, Conseil Général, Région...)

- ➔ Vœux de la Commune
- ➔ Lien avec le 3<sup>ème</sup> arrondissement de LYON.

- COMMISSION JEUNESSE

- ➔ Education de qualité : ouverture à des activités culturelles, étendre le périscolaire...
- ➔ Renforcer le partenariat Mairie / Sou des Écoles
- ➔ Projet d'aménagement de la Cantine et de la Cour d'École.

- COMITÉ DES FÊTES, CULTURE

- ➔ Création d'un événement marquant durant le mandat
- ➔ Voir les modalités de mutualisation des moyens matériels, humains...

- COMMISSION FINANCES, BUDGET

➔ Solder les opérations restantes relatives à l'Église et l'accessibilité à l'Agence Postale Communale, la Mairie... et permettre ainsi de percevoir le reliquat des subventions.

- COMMISSION ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

➔ Inventaire prospectif – poids dans le budget (reprise de la compétence de l'assainissement collectif par la CCSB en 2026).

M. le Maire demande donc à chaque Commission de se mettre en œuvre rapidement afin d'avoir un retour d'ici le 15 mars 2021 pour la préparation des budgets 2021.

## **IV/ SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS**

### **1) CONCOURS DES GÉO-ÉVÈNEMENTS 2021**

M. le Maire rappelle que Le Géoparc Beaujolais prépare le renouvellement de sa labellisation auprès de l'UNESCO, qui représente un important facteur d'attractivité du territoire.

M. Laurent MORIN informe que pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, le Géoparc Beaujolais invite à proposer un ou plusieurs événements pour faire découvrir un Beaujolais fascinant et encore méconnu, un Beaujolais qui se cache sous nos pieds, dans les murs des maisons ou encore dans les grands paysages, un Beaujolais témoin de l'histoire de la Terre.

Il précise le nombre de critères qui est retenu pour participer :

- être localisé sur le territoire du Géoparc Beaujolais
- avoir lieu à partir d'avril 2021
- collaborer avec une autre structure
- contribuer à une meilleure connaissance de la Terre et du Géoparc Beaujolais
- s'inscrire dans la thématique "20 000 lieues sous la Terre"
- être respectueux de l'environnement et des Hommes
- disposer d'un financement autonome
- assurer l'organisation et la sécurité de son géo-événement
- communiquer et mettre en avant le Géoparc Beaujolais.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **14 février 2021** ! En mars, le comité de pilotage du Géoparc Beaujolais se rassemblera pour réaliser sa sélection et en avril, la programmation des géo-événements 2021 sera révélée.

M. MORIN fait part de l'intérêt de la démarche mais pense que le délai est trop court pour pouvoir présenter un événement cette année. Aussi, propose-t-il d'étudier d'ores et déjà un projet pour l'an prochain en collaboration avec Mme Perrine GUYOT, chargée d'accueil à La Maison du Cru Chiroubles, et l'École.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Il annonce également qu'il participera le 25 janvier 2021 à l'assemblée générale constitutive d'une association dénommée « Les Amis du Géoparc Beaujolais ».

## **2) DÉLÉGUÉ FILIÈRE FORÊT-BOIS**

Le Syndicat Mixte du Beaujolais et CHARLIEU BELMONT Communauté portent, depuis 2015, la charte forestière sur le territoire pour échanger avec les acteurs de la filière forêt-bois locale. Depuis 5 ans, son plan d'action a permis de nombreuses réalisations : promotion du bois local dans la construction – promotion du Bois énergie – promotion de la desserte forestière – sensibilisation auprès des scolaires et du public. Le programme 2018 – 2020 arrive à son terme et une évaluation est nécessaire pour dessiner la feuille de route des années à venir. C'est pourquoi il convient à la Commune de désigner un « délégué filière forêt-bois ». Il sera l'interlocuteur de la filière bois-forêt, participera à des visites, bénéficiera de formation, d'information sur la forêt, le bois et échangera avec les acteurs locaux.

M. Gontran BODESCOT est désigné « délégué filière forêt-bois ».

# **V/ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS (CCSB)**

## **1) COMPOSTEURS PARTAGÉS**

M. le Maire communique que la loi anti-gaspillage et économie circulaire (AGEG) du 10 février 2020, impose aux collectivités la mise en place d'un tri à la source des biodéchets pour la fin de l'année 2023. En parallèle du compostage domestique avec la réduction du prix de vente des composteurs individuels pour les usagers, la CCSB souhaite développer les sites de compostage partagé (compostage collectif) sur le territoire. Un premier site a été inauguré sur la Commune de CHARENTAY en octobre dernier.

Le prix de vente des composteurs individuels pour les usagers sera communiqué lors d'une prochaine information municipale.

## **2) RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2019**

M. le Maire présente une synthèse du rapport annuel d'activités 2019 (document transmis au préalable à chaque Conseiller Municipal et mis prochainement en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes Saône Beaujolais).

Il rapporte que le territoire de la CCSB compte 44 134 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2019, s'étend sur une superficie de 512,32 km<sup>2</sup> représentant une densité de 85,11 habitants par km<sup>2</sup> et regroupe 35 Communes.

Il décrit ensuite les compétences obligatoires, les compétences optionnelles et les compétences facultatives détenues par la CCSB. Puis il présente les actions et les projets dont ceux concernant la Commune de CHIROUBLES, à savoir :

- Agriculture, Viticulture, Sylviculture ➤ travail de qualification des friches agricoles : recensement ;

- Voirie ➤ 15,5583 Km de voirie – Crédits de Fonctionnement HT=3113,00 €/TTC= 3 735,60 € et d'Investissement HT=36 189,25 €/TTC= 43 427,10 €
- Tourisme ➤ 5 Géosites du Géopark Beaujolais sur le territoire dont La Terrasse de Chiroubles...

La gestion des déchets et le service public d'assainissement non collectif font l'objet de rapports spécifiques.

## **VI/ COMMISSIONS MUNICIPALES**

Comptes-rendus des réunions des Commissions suivantes sont donnés :

✂ Commission Communication du 05 janvier 2020 : Mmes Alice JAMBON-TALEB et Audrey MAZUY évoquent avec satisfaction l'état d'avancement du bulletin municipal. Encore quelques affinements et ce bulletin sera bientôt soumis à la relecture.

✂ Commission Jeunesse : Mme Perrine SPÉE-FOURNEAU soumet une proposition de stage « initiation au cirque » pour les enfants en collaboration avec l'association Sou des École, qui pourrait se dérouler fin mars et sollicite un partenariat financier de la Commune. D'autres événements pour jeune public pourraient être programmés avec la coopération d'autres associations. M. le Maire approuve cette initiative de pratiques culturelles portées par des associations. Le Conseil Municipal demande une note plus explicite sur le projet avec un détail des actions et un plan de financement. Mme SPÉE-FOURNEAU se charge d'établir cette note pour la prochaine réunion.

## **VII/ ÉLECTIONS 2021**

M. le Maire informe que devront avoir lieu en 2021 simultanément les élections régionales et départementales. Les dates ne sont pas officiellement arrêtées mais pourraient avoir lieu en juin 2021, soit les dimanches 13 et 20 juin, soit les 20 et 27 juin. Le Bureau de Vote actuel se trouve à la Mairie. Sachant que pour ces élections, deux bureaux de vote seront nécessaires, il se pose la question des lieux à retenir ? Précédemment ces 2 élections se déroulaient à la Salle des Fêtes. Suivant les dates fixées, la Salle des Fêtes risque de ne pas être disponible, d'autant plus s'il s'agit du dimanche 27 juin où la « Classe en 1 » programme sa fête des conscrits. De plus, il faudra des personnes supplémentaires pour tenir les bureaux de vote.

## **VIII/ QUESTIONS DIVERSES**

### **1) INSEE**

Comme chaque année, l'INSEE communique les populations légales au 1<sup>er</sup> janvier 2018 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Pour la Commune de CHIROUBLES, la population municipale s'élève à 387 habitants, la population comptée à part à 9. Donc une population totale de 396 habitants.

### **2) TOUR DE TABLE**

M. Gontran BODESCOT fait savoir que M. Guillaume PICHET, cadre de santé en imagerie médicale, originaire de CHIROUBLES, a été promu Chevalier de la Légion d'Honneur.

Avant de clore la réunion, M. le Maire fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au lundi 08 février 2021.

La séance est levée à 23 h 00.



